

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°73-2022-175

PUBLIÉ LE 10 AOÛT 2022

Sommaire

73_PREF_Préfecture de la Savoie / SCPP Service de Coordination des Politiques Publiques

73-2022-08-10-00019 - Arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 53-2022 portant délégation de signature à Mme Christine LESTRADE, directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est (3 pages)

Page 3

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2022-08-10-00019

Arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 53-2022 portant
délégation de signature à Mme
Christine LESTRADE, directrice interrégionale de
la protection judiciaire de la jeunesse
Centre-Est



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de coordination des politiques publiques
Pôle coordination et ingénierie territoriale**

**Arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 53-2022 portant délégation de signature à
Mme Christine LESTRADE, directrice interrégionale de la protection judiciaire
de la jeunesse Centre-Est**

La secrétaire générale
chargée de l'administration de l'État dans le département

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,

Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983,

Vu la loi n° 86-17 du 6 janvier 1986 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé,

Vu le décret n° 88-42 du 14 janvier 1988 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des services extérieurs de l'éducation surveillée,

Vu le décret n° 90-166 du 21 février 1990 relatif à l'organisation du ministère de la justice,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment ses articles 43, 44 et 45,

Vu le décret du 20 avril 2020 portant nomination de Mme Juliette PART, en qualité de sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de la Savoie ; ensemble le procès-verbal du 25 mai 2020 portant installation de Mme Juliette PART à la préfecture de la Savoie,

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Pascal BOLOT, préfet de la Savoie, en qualité de préfet du Morbihan, à compter du 10 août 2022,

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. François RAVIER, préfet de la Haute-Corse, en qualité de préfet de la Savoie, à compter du 23 août 2022,

Préfecture de la Savoie – Château des Ducs de Savoie – BP 1801
73018 CHAMBÉRY Cedex
Tél : 04 79 75 50 00/ Télécopie : 04 79 75 08 27
Mél : prefecture@savoie.gouv.fr
Site internet : www.savoie.gouv.fr

Vu la circulaire interministérielle n° 86-7 du 18 février 1986 (II/24) prévoyant notamment que les commissaires de la République ont à leur disposition, pour l'instruction de certains dossiers, les directeurs régionaux à l'éducation surveillée,

Vu l'arrêté du ministère de la justice du 5 août 2020 portant nomination de Mme Christine LESTRADE, en qualité de directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est, à compter du 1^{er} octobre 2020,

Vu l'arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 94-2020 du 14 octobre 2020 portant délégation de signature à Mme Christine LESTRADE, directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sous réserve de l'application des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, délégation de signature est donnée à **Mme Christine LESTRADE**, directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est, à l'effet de signer les correspondances relatives à l'instruction des dossiers pour les établissements et services relevant conjointement du représentant de l'État dans le département et du président du conseil départemental.

Cette délégation recouvre les domaines suivants prévus par la loi n° 86-17 du 6 janvier 1986 susvisée :

- article 6 : *dernier alinéa* : création, transformation et extension d'établissements et services,
- article 18 : *alinéa 3* et article 19 : tarification des prestations fournies,
- article 49 : habilitation.

Article 2 : Sont exclues de la délégation ainsi prévue :

- la signature des correspondances ayant le caractère d'une prise de position de principe de l'État,
- la signature des correspondances adressées :
 - aux parlementaires,
 - au président du conseil départemental,
 - aux maires de Chambéry, Aix les Bains, Albertville et Saint-Jean-de-Maurienne,
 - aux administrations centrales.

Article 3 : **Mme Christine LESTRADE**, directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est, peut subdéléguer sa signature aux agents habilités placés sous son autorité. L'arrêté de subdélégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs des services de l'État en Savoie et une copie sera communiquée à la préfecture de la Savoie.

Article 4 : L'arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 94-2020 du 14 octobre 2020 portant délégation de signature à Mme Christine LESTRADE, directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est, est abrogé à la date d'entrée en vigueur du présent arrêté.

Article 5 : Mme la directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État en Savoie.

Chambéry, le 10 août 2022

La secrétaire générale chargée de
l'administration de l'État dans le département

Signé : Juliette PART